Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance 26 septembre 2011

2011 DASES 479G : Subvention à l'association Comité d'action sociale et d'animation du 14e arrondissement.

Mme Liliane CAPELLE et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

.

Vu le code général des activités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Comité d'action sociale et d'animation du 14e arrondissement.

Sur le rapport présenté par Madame Liliane CAPELLE et Madame Olga TROSTIANSKY au nom de la 6e commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2011 à l'association Comité d'action sociale et d'animation du 14e arrondissement située 26 rue Mouton Duvernet 75014 PARIS (D00714 – SIMPA 21018 - 2011_04304 et 2011_04370).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée pour un montant global de 6.000 euros sur le budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement, soit 3.000 euros à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 et 3.000 euros à la rubrique 54, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34015.